



## PROJET PEDAGOGIQUE ALSH AUCAMVILLE

AU 22 MARS 2023



ALSH Aucamville

3 Chemin des Parrages

82600 AUCAMVILLE

0967411223



# SOMMAIRE

## I CONTEXTE

1- Présentation de la commune	page 3
2- Présentation de l'organisateur	page 3
3- Présentation de la structure ALSH	page 4
4- Les locaux	page 4-5
5- Période de fonctionnement	page 5
6- L'équipe d'animation	page 5
7- Public accueilli	page 6
8- Activités dominantes	page 7
9- Constat social	page 7
10- Les objectifs	page 8

## II OBJECTIFS GENERAUX-OPERATIONNELS -MOYENS

1- Favoriser le bien vivre ensemble	page 8
2- Favoriser l'autonomie	page 9
3- Respecter le rythme de vie de l'enfant	page 9

## III FONCTIONNEMENT

1- Le groupe	page 9-11
2- Une journée type	page 11
3- Les inscriptions	page 11
4- Le paiement et tarifs	page 12
5- Projet d'animation	page 12-13

## IV ROLE DE CHACUN DANS L 'EQUIPE

Les différents intervenants	page 13-15
-----------------------------	------------

V LES RELATIONS	page 15-16
-----------------	------------

VI EVALUATION	page 16
---------------	---------

## I CONTEXTE

### 1- Présentation de la commune

La commune d'Aucamville se situe dans le sud du département de Tarn et Garonne, en région Occitanie, à mi-distance entre Montauban et Toulouse.

Elle est membre de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, qui comprend 25 communes.

Aucamville ne cesse de s'accroître, et a donc décidé de mettre en place un accueil de loisirs sans hébergement - ALSH - à partir du 22/03/2023.

L'objectif est de créer un accueil dans un contexte sécurisant et sécurisé, centré sur l'épanouissement de l'enfant.

Une convention est passée entre la Caisse d'Allocation Familiale et la MJC pour assurer le soutien et le fonctionnement des Accueils de Loisirs enfants. Le gestionnaire s'engage à respecter et faire respecter à ses salariés la Charte Laïcité de la Branche Famille. Il se doit donc d'être attentif au respect des pratiques sur le terrain, en garantissant le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi est habilité par la SDJES du Tarn et Garonne.

### 2- Présentation de l'organisateur

- **La Maison des jeunes et de la Culture (MJC) :**

Située au 15 rue Clémence ISAURE 82600 VERDUN/GARONNE.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne est une association organisatrice de L'ALSH, sous la direction de Monsieur Alain PETIT, et la présidence de Monsieur Xavier BERTHELOT.

L'un de ses objectifs est d'offrir aux enfants des parents qui travaillent, un lieu sécurisant et accueillant.



### 3- Présentation de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi



L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi a ouvert ses portes le 22 mars 2023. Il est situé au 3 chemin des Parrages 82600 Aucamville, dans les locaux de l'école. En accord et en partenariat avec la Mairie de Aucamville, la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne a initié cette ouverture afin de soulager l'accueil de loisirs de la Maison Intercommunale de l'enfance de Verdun qui ne pouvait plus accueillir tous les enfants du secteur.

Cette structure moderne et agréable accueille les enfants des classes de maternelle. S'y trouvent également la cantine, le dortoir, la garderie, le bureau de la directrice et la salle des enseignantes.

Les classes de primaires sont restées dans l'ancienne école, ce qui permet aux grands comme aux petits d'avoir plus de place et de pouvoir évoluer dans un meilleur environnement.

L'accès aux deux écoles se fait par le chemin des Parrages qui a été aménagé pour permettre un accès facile et sécurisé.

### 4- Les locaux

L'accueil périscolaire du mercredi s'organise dans les locaux de l'école maternelle, avec :

- Un hall d'entrée, pour l'accueil des enfants et des parents
- La salle de restauration qui sera le lieu d'activités des primaires
- Une classe de maternelle réservée pour les activités des moins de six ans
- Une salle de sieste

- La salle de restauration pour le repas de midi,
- Des sanitaires adaptés pour chaque groupe
- Une salle de rangement attenante à la cantine
- Une cour
- Un espace vert en extérieur

### **Les infrastructures :**

La salle des fêtes

Médiathèque et cinéma de Verdun sur Garonne

### **Les associations sportives :**

- Le club de foot « La violette sportive Aucamvilloise »
- Le jujutsu Club
- Le judo pour enfants « Les ours Aucamvillois »
- Le judo club « Les ours »
- Le club de tennis

## **5- Période de fonctionnement**

L'accueil de loisir est ouvert tous les mercredis, soit 36 mercredis sur l'année scolaire, de 11h45 à 18h30, avec un départ échelonné dès 16h30.

Les horaires d'ouverture proposent trois formules :

- ❖ Temps de repas de 11h45 à 14h
- ❖ Après-midi avec repas de 11h45 à 18h30
- ❖ Après-midi sans repas de 14h à 18h30.

## **6- L'équipe d'animation**

Elle est ainsi composée :

- Une directrice BAFD: Marie Chantal COMBOUL
- Une animatrice référente (Contrat Parcours Emploi Consolidé à  $\frac{1}{4}$  temps) stagiaire BAFD : Sylvie MARCHAND
- 1 animatrice en Contrat d'engagement éducatif : Laura BEGUE (stagiaire BAFA) référente sur le groupe des primaires
- 1 animatrice en Contrat d'engagement éducatif : Noémie HEZZI (stagiaire BAFA) référente sur le groupe des maternelles.
- 1 agent technique et restauration : mise à disposition par la mairie

## **7- Public accueilli**

L'accueil de loisirs périscolaire peut accueillir 50 enfants maximum, de 3 à 11 ans.

Le local est déclaré auprès du SDJES de Tarn-et-Garonne pour un effectif réparti de la façon suivante : 14 maternelles et 36 primaires dans le cadre d'un multi site,

rattaché à l'accueil périscolaire du mercredi de Savenès. Le taux d'encadrement applicable en périscolaire avec PEDT, selon le décret du 01 août 2016 - 1051 :

- **Accueil des mineurs de - de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants**
- **Accueil des mineurs de + de 6 ans : 1 animateur pour 18 enfants**

Accueil des enfants en situation de handicap :

**Rappel de la réglementation :**

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française, et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975, dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Quelques années plus tard, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, précise, dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisir et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rappelle clairement, dans son titre 1<sup>er</sup> - article 2 - que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées.

Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir :

- ❖ Elargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître.
- ❖ Développer ses capacités physiques et artistiques.
- ❖ Etre incité à ajuster et diversifier ses actions.
- ❖ Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées.
- ❖ Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'égalité et de justice
- Respecter son rythme
- Respecter sa personne et sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective



- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres
- Lui permettre de prendre du plaisir
- Lui permettre de participer à des activités ou des aventures
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités
- Nommer un référent.

### **Enfants porteurs d'un PAI: Projet d'Accueil Individualisé**

Il s'agit d'un document écrit qui répertorie les traitements et / ou les régimes médicaux de certains enfants atteints de troubles de la santé (allergies alimentaires notamment).

Ces enfants sont munis d'un panier repas fourni par les parents, dans un sac isotherme à leur nom et prénom. Ces dispositions sont impérativement exposées avec le médecin traitant, la directrice et les parents lors de l'inscription.

Pour ces enfants, un animateur référent est désigné ; le plus souvent il est titulaire du diplôme de formation de secourisme - premiers secours - le PSC1.

### **8- Activités dominantes**

Tous les mercredis, les enfants peuvent faire des activités manuelles en tous genres, en fonction du thème. Les activités ont été préparées en amont par l'équipe pédagogique afin de répondre aux attentes des enfants.

Ils ont également la possibilité de faire des activités sportives - parcours de motricité pour les plus petits - jeux de coopération - jeux d'extérieur, pour lesquels ils ont libre choix et chacun avec leur animatrice référente.

### **9- Constats**

Nous constatons que :

- ✚ Les enfants sont peu respectueux les uns envers les autres, et cela engendre souvent des conflits, des actes de violence verbale et physique.
- ✚ Ils ont du mal à accepter et respecter les règles de vie dans le cadre qui les régit.
- ✚ Les enfants manifestent la volonté d'avoir du temps libre, de repos et de défoulement.

Nous avons donc décidé, d'un commun accord, d'approfondir « **le bien vivre ensemble** », afin que les enfants, petits et grands, apprennent à se respecter et à s'écouter.

### **10-Les objectifs**

Le projet pédagogique est étroitement lié au Projet Educatif du gestionnaire, la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne et des valeurs d'éducation populaire. Par ce biais, l'équipe s'engage à demeurer attentif au

respect des pratiques sur le terrain en garantissant le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

Il est réfléchi et rédigé pour travailler en partenariat avec l'école, la mairie, et certaines sections de la MJC.

Les grands axes du projet éducatif des accueils de loisirs de la Maison des Jeunes et de la Culture ci-dessous sont repris pour fixer les objectifs du projet pédagogique.

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de respect et d'entraide
- Inciter les enfants et les jeunes à s'impliquer dans les projets
- Permettre à l'enfant de découvrir des activités ludiques, artistiques, culturelles, physiques.
- Garantir la sécurité physique et affective dans le respect du rythme et de l'âge de chacun
- Permettre aux enfants de découvrir l'environnement intercommunal (associations, patrimoine, clubs...)
- Développer l'ouverture culturelle
- Promouvoir les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement
- Encourager la participation des parents dans les actions menées

Notre démarche pédagogique est une pédagogie d'accompagnement, et le fonctionnement que nous adopterons sera celui de « la découverte guidée ».

Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement leurs loisirs, en les amenant à en être les auteurs et les acteurs, afin qu'ils soient un moment de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel.

## II OBJECTIFS GENERAUX - OPERATIONNELS ET LEURS MOYENS

### 1 - Favoriser le bien vivre ensemble

- Respect de chacun, individuellement et au sein du groupe
- Vivre, partager et réussir ensemble : Permettre la coopération entre enfants
- Favoriser les temps d'échange
- Participer à l'entraide et à la solidarité
- Amener l'enfant à respecter, à accepter l'autre dans sa différence
- Permettre aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité
- Apprendre à écouter ses camarades

#### MOYENS :

- ✚ Etablir des règles de vie simples et comprises de tous et permettre à chacun de s'y référer ; les élaborer avec eux.



- + Apporter la notion de respect de soi, des autres, et du rythme de chacun
- + Respecter les formules de politesse
- + Débarrassage des tables en fin de repas, préparation du goûter
- + S'opposer à toute violence verbale et physique et sanctionner si nécessaire
- + Mettre en place des notions de partage, d'entraide, de solidarité dans le groupe et envers l'autre.
- + Privilégier les jeux de coopération, les grands jeux collectifs afin de développer l'esprit d'équipe.

## 2 - Favoriser l'autonomie

- Permettre à l'enfant d'exprimer ses choix, selon ses besoins et ses envies.
- Aménagement des espaces
- Favoriser la prise d'initiative des enfants et les guider dans leurs choix : Aider l'enfant à « faire seul »
- Donner des responsabilités aux enfants en les impliquant dans les tâches de la vie quotidienne

### MOYENS :

- + Possibilité de choisir entre plusieurs activités proposées
- + Proposer à l'enfant lors de jeux ou des activités, un rôle important (arbitre, capitaine d'équipe...) pour le responsabiliser

## 3 - Respecter le rythme de vie de l'enfant

- Mise en place d'un temps d'accueil permettant à l'enfant de s'installer à son rythme
- Ecoute et disponibilité des animateurs avec son groupe d'enfants
- L'enfant peut se reposer, s'isoler, solliciter l'animateur
- Construire un lieu sécurisant pour l'enfant qui va lui permettre de s'épanouir.

### MOYENS :

- + Aménagement des locaux avec un coin sieste, détente, jeux calmes, coin lecture....
- + Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses jeux

## III LE FONCTIONNEMENT

### 1- Le groupe :

Chaque tranche d'âge sera prise en charge par les animateurs référents qui feront l'appel à l'aide des listes des enfants inscrits.

Les enfants de maternelles sont récupérés par une animatrice devant la porte de leur classe à 11h45.

Les enfants de primaire sont récupérés dans la cour de l'école primaire, située en face, par 2 animatrices. Ils sont conduits dans la cour de la maternelle avec les autres enfants en attendant le service du repas.

- 11h45 : Sortie de classe des enfants
- 12h : Restauration jusqu'à 13h

Les repas sont livrés en liaison froide par le prestataire API.

Une personne de service est détachée de la mairie. Elle a pour mission de :

- Contrôler la livraison des repas
- Relever les températures des frigidaires
- Relever les températures des plats avant la remise en chauffe
- Assurer le service en salle (mise des couverts - service des plats - débarrassage)
- Assurer l'entretien, l'hygiène et le nettoyage permanent des salles utilisées.

Les animateurs et le personnel de service ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas : tenue correcte à table, ne pas gaspiller la nourriture, le respect des règles de politesse.

Les animateurs mangent avec les enfants en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Le temps de repas reste un moment d'échange entre les adultes et les enfants.

Nous proposons des animations calmes à la cantine (sensibilisation au tri sélectif - repas à thèmes- animateurs déguisés...) en lien avec l'objectif n°1 du PEDT de la commune : organiser et articuler le temps de restauration entre le temps de repos/ de repas / d'activités.

Les enfants participent au débarrassage des tables (rassembler les couverts et les déchets de leur table). C'est une façon de développer l'esprit de groupe, de solidarité et de respect entre enfants et personnel de service.

#### **L'accueil méridien de 13 à 14h :**

Une animatrice se détache du groupe pour adapter un accueil spécifique aux familles qui ont choisi la première formule (temps de restauration)

Elle assure la permanence près du hall d'accueil afin d'émarger la feuille de présence et de garder le lien avec les parents. A l'aide d'un talkie - walkie elle sollicite l'animatrice dans la cour pour le départ des enfants.

#### **Le temps informel : Qu'est-ce et à quel moment s'applique-t-il ?**

Après le déjeuner, l'équipe pédagogique met à disposition du matériel sportif, de loisirs, dessins, jeux de société, des coloriages, perles mais aussi des coins aménagés dans les salles.

Ce n'est pas un temps d'animation mais un temps où l'équipe se répartit. Les enfants choisissent leur activité et les animateurs jouent avec eux, restent bienveillants à leur sécurité, et peuvent, à leur demande, être partenaire des jeux.

A 14h, tous les groupes rejoignent leur salle, l'animateur fait l'appel.

### **Les activités :**

Les réunions hebdomadaires de préparation des animateurs apportent un enrichissement constructif, personnel et professionnel sur l'activité présentant toujours un intérêt éducatif : exploitation des espaces extérieurs, participation d'intervenants, échanges intergénérationnels (maison de retraite), projets avec les associations....

#### ➤ Organisation du groupe des maternelles

A la demande des parents, les plus petits rejoignent le dortoir pour la sieste. Avant de s'endormir, l'animatrice lit une histoire, puis, vers 15h30, le réveil échelonné est pris en charge et l'enfant choisit et se dirige vers les ateliers existants.

### **2- Une journée type**

11h45 : sortie de classes des enfants

11h45 - 12h : chaque animateur récupère son groupe

12h00-12h45 : passage aux toilettes - lavage des mains et déjeuner en cantine

13h-14h : départ de certains enfants et temps informel pour ceux qui restent

13h30-15h30 : sieste pour les petites sections

13h30-14h30 : temps calme pour les autres maternelles

14h : début des activités pour les grands

14h30-15h30 : activités pour les petits qui ne font pas la sieste

16h-16h30 : lavage mains et goûter proposé par le centre

16h30-18h30 : jeux libres et départ échelonné des enfants

### **3- Les inscriptions**

Les parents sont tenus d'inscrire leur enfant dans la structure, pour les mercredis, au moins un mois à l'avance, et selon les critères définis par le règlement intérieur. Toutes les inscriptions sont dues dès le premier jour et ne sont définitives qu'après versement du règlement.

Les parents prioritaires doivent habiter sur le territoire de la commune d'Aucamville. Ils doivent constituer :

- Un dossier complet avec les documents demandés (fiche de renseignements, fiche sanitaire, règlement intérieur, RGD, signés)
- Etre adhérent de la MJC (se munir de la carte astuce auprès de la MJC).

#### 4- Le paiement

Il doit se faire à l'inscription. Les parents peuvent utiliser le bons de la MSA - l'aide au temps libre de la CAF - les chèques Cēsu jusqu'aux 6 ans révolus de l'enfant - les chèques vacances, ainsi que les aides du comité d'entreprise. Une facture est établie après chaque paiement.

LES TARIFS : Trois formules sont proposées.

Temps- restauration	Prix $\frac{1}{2}$ journée avec repas	Prix $\frac{1}{2}$ journée sans repas
5€	10€	7€

#### 5- Projet d'animation

Toute l'année les activités s'articulent autour de thématiques proposées aux enfants ou par eux-mêmes, soit un thème par période, de vacances à vacances.

Les thèmes seront basés sur :

- ❖ Les fêtes calendaires
- ❖ La découverte de la commune
- ❖ L'environnement
- ❖ Les échanges et sorties communes avec l'accueil de loisirs périscolaire de Savenès
- ❖ Les tournois sportifs
- ❖ Le cinéma à Verdun
- ❖ Des jeux de piste
- ❖ Le spectacle de fin d'année scolaire
- ❖ Des intervenants extérieurs

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe, avant tout, dans des préoccupations éducatives et relationnelles.

L'accueil de loisirs périscolaire, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Notre volonté, en termes pédagogiques, sera de mettre en place des activités ludo-éducatives riches et variées. Un enfant aura le choix de tantôt participer, observer, de s'isoler, de discuter ; de faire ce dont il a envie pendant ce temps de loisirs.

En termes d'activités, nous proposerons un large panel :

- Activités manuelles (art plastique, bricolage, déco...)
- Activités de pleine nature (balades vertes, chasse au trésor....)
- Activités sportives (tournois, jeux collectifs...)
- Activités d'expression (théâtre, musique et chant, danse, relaxation...)

- Découverte et sensibilisation à la nature et à sa protection (potager, herbier, fabrication d'objets en tri sélectif ...)

## IV ROLE DE CHACUN DANS L'EQUIPE

### La directrice :

- + Etre garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants
- + Etre responsable et vigilante à tout moment
- + Construire et coordonner l'ensemble de l'équipe
- + Veiller à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la MJC.
- + Impulser et suivre les projets d'animation
- + Faciliter les relations entre tous
- + Préparer et animer les réunions d'équipe
- + Accompagner, former, évaluer le animateurs et les stagiaires
- + Accompagner sur le terrain, dynamiser et motiver son équipe
- + Gérer le budget, gestion matérielle et administrative, les horaires des animateurs, le planning des absences et des congés
- + Assurer l'information, la communication et la relation avec les familles, les partenaires, les prestataires
- + Dialoguer avec les enfants et les parents.
- + Gérer le matériel, l'alimentation et le sorties
- + Suivre les fiches sanitaires, les PAI et les régimes particuliers
- + Etablir les commandes et suivre les livraisons
- + Gérer l'infirmerie, le registre et le contrôle des stocks.

### La directrice adjointe :

- + Travailler en partenariat avec la directrice
- + Coordonner les équipes d'animation et veiller au respect du projet pédagogique
- + Organiser l'accueil et le départ des enfants

### Les animateurs :

- + Veiller à la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités.
- + Favoriser l'accueil et entretenir un dialogue avec les parents
- + Préparer, présenter, animer, évaluer des activités de toutes natures
- + Préparer ses animations en amont avec un modèle pour les enfants, qui servira d'aide et non de finalité.
- + Respecter les capacités et les rythmes de l'enfant
- + Elaborer et remettre à son directeur son projet d'animation

- ✚ Mettre en œuvre les projets d'activités en concertation avec ses collègues
- ✚ Travailler en équipe : Communiquer, participer activement en réunion, partager ses savoir-faire et ses valeurs, trouver sa place au sein de l'équipe, dans le respect de soi et des autres.
- ✚ Ne jamais laisser les enfants sans surveillance
- ✚ Veiller au respect de la Charte de laïcité dans le cadre du principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

Les points non négociables :

- ✚ L'animateur doit être vigilant à tous moments quant à la sécurité de l'enfant.
- ✚ Il ne doit pas fumer en présence des enfants
- ✚ Il doit être assidu dans son travail : Retard ou absence non justifiés seront sanctionnés
- ✚ L'animateur doit adhérer au projet pédagogique
- ✚ Le téléphone portable doit rester un moyen en cas de communication et de prévention aux sorties, et non une distraction personnelle.

**L'agent de service :**

- ✚ S'occupe de l'entretien des locaux
- ✚ Assure le service repas et le nettoyage de la structure. Il est garant de l'hygiène des locaux.
- ✚ Il s'occupe de la réception des repas et de leur préparation pour l'arrivée des enfants.
- ✚ Il est respectueux des normes d'hygiène et des règles HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) méthode pour assurer et contrôler la sécurité alimentaire.
- ✚ Il peut participer aux réunions d'équipe.

## V LES RELATIONS

### 1- Adultes - enfants

- L'adulte construit une relation de qualité avec les enfants confiés, pour prendre en compte chacun d'entre eux.
- Il veille à ce que les règles de sécurité et les règles de vie soient respectées
- Il protège l'enfant des mauvais comportements
- L'adulte est à l'écoute de l'enfant, disponible pour lui et présent quand celui-ci le sollicite.
- Il est force de propositions dans les activités et s'adapte si une activité ne fonctionne pas.
- Ils se doivent le respect mutuel
- Ils participent ensemble, avec dynamisme, aux activités

## **2- Enfants-enfants**

- Ils se doivent respect mutuel et entraide
- Respecter la différence
- Avoir un esprit d'équipe
- Apprendre à s'écouter
- Vivre et s'amuser ensemble
- Partager
- Etre solidaire

## **3-Adultes-adultes**

- Chaque adulte se respecte et respecte le travail de l'autre
- Se faire confiance et s'entraider si besoin est
- Etre solidaire
- Savoir travailler en équipe et s'écouter
- Savoir se remettre en question

## **4-Avec les familles**

- Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis
  - Rencontre avec les parents au moment de l'inscription, de l'accueil (matin et soir)
  - Invitation à l'assemblée générale
  - Retour des enquêtes de satisfaction

## **VI EVALUATION :**

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions afin de remédier aux situations problématiques.

Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique, et le fonctionnement du centre.

Elle permet également de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet.

Plusieurs éléments peuvent être observés :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou pas ?

**Les outils utilisés :**

- Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain



- Bilan d'équipe d'animation avant chaque période
- Evaluation avec les enfants (forum de discussion - boîte à idées...)
- Echanges avec les familles
- Grille d'évaluation annuelle à remplir par la directrice en vue des entretiens individuels de fin d'année.

### **Réunions :**

Des réunions d'équipe seront régulièrement organisées afin d'évaluer nos actions et projets en termes de cohérence avec nos objectifs et notre démarche pédagogique.

La communication devra être, à tous moments, le lien de cohérence entre chaque membre de l'équipe et servira pour donner les mêmes informations aux différents acteurs (enfants, personnel, intervenants, parents) que ce soit dans les temps formels mais aussi à tous moments, dès que le besoin s'en fera ressentir, afin que si problème il y a, il soit le plus rapidement possible résolu.

